

lettre en français, s'il vous plaît, et ensuite lire la traduction anglaise si vous le désirez. Lisez-la de façon à pouvoir la faire entrer au dossier?—R. (Elle lit la lettre en français. La traduction s'en trouve à la page 1323 des témoignages imprimés).

Q. Avez-vous écrit cette lettre?—R. On me l'a dictée en anglais et je l'ai traduite en français.

Q. On vous l'a dictée en anglais?—R. Oui, monsieur.

Q. Qui?—R. M. Ide.

Q. M. Ide vous l'a dictée?—R. Oui, monsieur.

Q. Il vous l'a dictée en anglais et vous l'avez traduite en français?—R. Oui.

Q. Qui l'a signée?—R. Je l'oublie. Le Ministre est censé l'avoir signée.

Q. On l'a écrite pour qu'il la signât?—R. Oui.

Q. Voudriez-vous en lire la traduction anglaise?—

Le PRÉSIDENT: La lettre a été sténographiée, selon la coutume.

L'hon. M. BENNETT: Je lui ai demandé si elle avait écrit cette lettre et elle a répondu dans l'affirmative.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Mademoiselle Tremblay, vous avez écrit cette lettre d'après vos notes sténographiques?—R. Oui.

Q. Une fois terminée, vous l'avez remise au secrétaire particulier?—R. Oui.

Q. M. Ide?—R. Oui.

Q. Vous en aviez fini alors?—R. Oui.

Q. Je n'insiste là-dessus que pour votre gouverne future. Ne serait-il pas à propos d'apposer un timbre sur chaque copie de lettre que vous écrivez, de façon à vous permettre de voir qui l'a signée, le dossier ne trahissant pas le nom du signataire?—R. Un timbre?

Q. Un timbre montrant le nom du signataire?—R. J'ignore qui signe les lettres. Je ne suis pas présente lors de la signature.

*Le président:*

Q. Qui a mission de déposer les lettres dans les archives quand elles portent la mention "confidentielles"?—R. Le commis classeur.

Le PRÉSIDENT: Je trouve la chose fort étrange. Naturellement le premier venu a droit d'avoir des lettres confidentielles, tout homme vivant sur terre, citoyen, député, commerçant ou homme d'affaires.

L'hon. M. BENNETT: Je me demande si une lettre où l'on prie une personne de s'interposer entre une sentence et son exécution puisse par une gymnastique quelconque de l'imagination avoir le droit de porter le nom de lettre "confidentielle".

Le PRÉSIDENT: Toutefois si la lettre porte l'appellation de "confidentielle", elle ne peut être mise à côté des lettres d'une autre catégorie. On devrait faire preuve d'un peu plus de jugement.

L'hon. M. BENNETT: On fait preuve de moins de jugement dans ce cas-ci mais c'est dans l'intérêt public. Sans quoi jamais la chose ne serait venue à notre connaissance.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. A propos, il existe une autre lettre à ce dossier portant vos initiales et sur laquelle je serais fort aise d'obtenir des éclaircissements. J'ai vu une autre lettre portant quelle date?—R. Novembre.

Q. Quel jour de novembre?—R. Le 18.

Q. Je croyais que c'était décembre?—R. Non, monsieur, novembre.

Q. Voulez-vous lire cette lettre?—R. (Elle lit la lettre en français). On en trouvera à la page 1324 la traduction anglaise).

Q. Ceci aussi a été écrit par vous?—R. Oui, monsieur.

[Mlle. Juliette Tremblay.]